

1 jour	7 heures	INTER ou INTRA	Délais d'accès 15 jours minimum avant le début de l'action
---------------	-----------------	----------------	--

COMPETENCES

- AIPR-CON-C01 - D'identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun
- AIPR-CON-C02 - De prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux, de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux
- AIPR-CON-C03 - D'engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet
- AIPR-CON-C04 - D'appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier
- AIPR-CON-C05 - De vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier
- AIPR-CON-C06 - D'analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage

PUBLIC VISE

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ».

Demandeur d'emploi

Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap
Nos formations concernent tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Vous pouvez nous contacter au 06 92 54 88 86 ou par courriel à direction@arcasformation.re

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes.

PRE-REQUIS Aucun prérequis

PARTICIPANTS : Max : 10 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.

CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

Sécurité des réseaux : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement.

Formation à la sécurité et évaluation du travailleurs : Articles L4121-4, L4141-1 et 2, R414-13 et 14 du code du travail.

Arrêté du 15 février 2012.

Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (version

PROFIL FORMATEUR

Formateurs qualifiés en prévention des risques professionnels
Titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme

MODALITES PEDAGOGIQUES Exposés interactifs, démonstrations par le formateur,

MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Présentation Power Point
Vidéo
Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :
DICT
Connexion internet
1 pc et / ou tablette par stagiaire (pour examen)



Préparation à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux- Niveau concepteur

en vigueur approuvée par l'arrêté du 30 juin 2012)



Préparation à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux- Niveau concepteur

CONTENU DE LA FORMATION

Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun

- Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence AIPR
- Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux
- Le rôle et les responsabilités : du responsable de projet - de l'exploitant de réseau - de l'exécutant de chantier.

Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux, de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux

- Les risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles
- Les mesures de prévention.

Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet

- Procédure : de la DT au DCE (IC, OL et CTF)
- Le marquage-piquetage
- ATU
- Les plans de récolement en classe A
- Les sanctions administratives et pénales

Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier

- PGC, PPSPS, CTF, demande de mise hors tension
- Distances de sécurité

Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier

- Réunion de chantier

Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage

- La procédure en cas d'anomalie
- La procédure en cas de dommage

Examen A.I.P.R Concepteur

MODALITES D'EVALUATION

Examen AIPR officiel sous la forme d'un test QCM de questions

SANCTION DE LA FORMATION

Certificat de réussite

Attestation de formation

Attestation de compétence AIPR

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Validité 5 ans

Selon le site "reseaux-et-canalisation.ineris.fr" (site officiel AIPR) : Dans le cas de la référence à un CACES, la limite de validité de l'AIPR ne peut dépasser la limite de validité du CACES. Dans le cas de la référence à un autre titre, diplôme ou certificat de qualification professionnelle, la limite de validité de l'AIPR ne peut dépasser 5 ans après la délivrance de ce titre, diplôme ou certificat de qualification professionnelle. Dans le cas de la référence à une attestation de compétences obtenue après examen par QCM (QCM-IPR), la limite de validité de l'AIPR ne peut dépasser la limite de validité de l'attestation de compétences, qui est elle-même de 5 ans.

Il convient de noter que pour tout examen par QCM (QCM-IPR) passé avant le 1er janvier 2017 ou durant les 3 mois de l'expérimentation menée au printemps 2015, le délai de validité de l'attestation de compétences correspondantes démarre au 1er janvier 2017, et non à la date de l'examen.

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

